



**LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE**



## BUREAU DIRECTEUR

Réunion du Samedi 03 Mars 2018 à CARCASSONNE

---

Président Délégué : M. Michel CHARRANÇON

Présents :

Messieurs Francis ANDREU - Christophe BOURDIN - Guy GLARIA - Claude MALLA - Jean Pierre MASSE - Marco SENTEIN - Pierre THEVENIN

Assistent :

Messieurs Olivier DAURIOS - Robert GADEA - Christophe GENIEZ - Damien LEDENTU

---

*Ouverture de la séance du Bureau Directeur à 10h*

### ARTICLE 40 : NON ACTIVITÉ DES CLUBS DÉCLARÉS EN FORFAIT GÉNÉRAL

L'article 40 des RG de la LFO – Non activité des clubs déclarés en forfait général indique :

**« .....le forfait général peut être assimilé à une non-activité partielle par décision des ligues régionales »**

Une décision du CNOSF en date du 29 juin 2017 à l'égard d'un club Futsal D1 relate les dispositions de l'article 117-b et peut faire jurisprudence :

**« Est dispensé du cachet « mutation », la licence [....] du joueur ou de la joueuse signant dans un nouveau club parce que son précédent club est dans l'impossibilité pour quelque raison que ce soit (notamment pour cause de dissolution, non-activité totale ou partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge ou d'absence de section féminine dans le cas d'une joueuse ne pouvant jouer en mixité) de lui proposer une pratique de compétition »**

Il est souhaité que la commission régionale des mutations soit systématiquement saisie dans tous les cas afin de déclarer le club en inactivité et que les décisions soient rendues uniformes.

### DOSSIER PRÉ-FUSION

Il est pris note d'un dossier de Pré-fusion reçu par le Secrétaire Général le 20/02/2018 transmis par le District du LOT pour les clubs d' AVENIR FOOT 46 (542614) et BIARS BRETENOUX (542847).

Il est rappelé que le projet définitif de fusion doit parvenir à la Ligue avant le 1<sup>er</sup> mai 2018.

### DEMANDE DE DÉROGATION ARTICLE 95

Dans le cadre de la conformité relative aux obligations en termes d'équipes de jeunes, il est fait lecture d'une demande du club de « ELLES » (Entente LANDORTHE-LABARTHE-INARD-ESTANCARBON-SVARTHES) du

District de Haute-Garonne de demande de dérogation selon l'article 95 du Règlement des Compétitions Régionales (secteur MP). Selon cet article, « *...cette demande doit être transmise par le District à la Ligue avant le 31 décembre de la saison en cours* ».

Etant donné que le Comité Directeur du district de la Haute Garonne a donné un avis favorable au cours de sa réunion du 09/01/2018 et transmis la décision au Secrétaire Général le 17/01/2018, donc hors des délais prévus par la réglementation.

**Le Bureau Directeur émet à l'unanimité un avis défavorable à la demande.**

## MINIMUM DE DÉPLACEMENT HORS MATCH

Monsieur Pierre THEVENIN présente une requête relative à la prise en charge des frais de déplacement des officiels en dehors des rencontres sportives, notamment lorsque ceux-ci sont convoqués par la Ligue devant une commission.

Après échanges entre les membres du Bureau et analyse des risques encourus par la Ligue vis-à-vis de l'URSSAF, **il est décidé à l'unanimité de conserver l'application du remboursement des frais réels.**

## CONTRATS D'OBJECTIFS

Dans le cadre du fonctionnement des contrats d'objectifs, Monsieur Michel CHARRANÇON rappelle qu'un comité de pilotage (COFIL) doit être mis en place pour débiter sa mission et demande donc que le groupe soit très rapidement constitué.

Dans la continuité des mots du Président Délégué, Monsieur Jean-Pierre MASSE, membre du COFIL de l'ex Ligue Midi-Pyrénées, expose son fonctionnement.

En complément, Monsieur Olivier DAURIOS présente succinctement les modalités des contrats d'objectifs tels qu'ils existaient et présente l'intérêt d'un séminaire commun Présidents de District/conseillers techniques afin d'articuler au mieux les contrats d'objectifs.

A ce titre, le Bureau Directeur valide la nomination de Monsieur Raphaël CARRUS en tant qu'élé référent responsable de ce dossier ; il sera épaulé administrativement dans sa tâche par Messieurs DAURIOS et GADEA.

Dans l'immédiat, deux étapes essentielles à activer :

- **Etape 1** : valider les sommes de la saison en cours : à ce sujet, un échange par mail avec les Présidents de Districts sera réalisé afin qu'ils puissent valider les sommes engagées cette année, ce qui permettra de déclencher la répartition des sommes à verser aux Districts.
  
- **Etape 2** : lancer l'organisation du séminaire Présidents de District/conseillers techniques pour réfléchir à la mise en place des contrats d'objectifs 2018/2021.

A ce titre, un mail sera très rapidement transmis aux Districts pour lancer les étapes.

## **FAFA**

M. Michel CHARRANÇON fait un point complet sur le FAFA en termes de finances, de dossiers en cours et de dossiers clos.

Le FAFA de la Ligue a utilisé environ 600K€ de subventions, sachant qu'il resterait au final environ 33K€ de subventions non utilisés.

Monsieur CHARRANÇON informe par ailleurs que le dossier FAFA devant être constitué en ligne sur Internet et non plus sur support papier, il se peut que cela ait compliqué la tâche administrative pour les clubs et les centres de gestion.

Monsieur Guy GLARIA demande à ce que soit envoyée à chaque Président de District une situation des dossiers de clubs pour chaque District : Monsieur CHARRANÇON l'informe que cela sera fait.

Au regard de la complexité de la procédure informatique, Monsieur Marco SENTEIN propose à ce qu'un salarié de la Ligue soit mis à disposition des clubs pour les aider dans la démarche, qu'il soit désigné comme référent.

En complément des propos ci-dessus, Monsieur Robert GADEA rappelle ce qui a été mis en place concernant le fonctionnement du FAFA en termes de personnel administratif :

- Madame Amandine VOLLE est en charge du volet Transport
- Monsieur Ben KEDADRA est en charge du volet Installations

Monsieur Claude MALLA informe le Bureau Directeur que la LFA est prête à se déplacer en Occitanie dans le but d'aider et surtout de former le personnel salarié de la Ligue dédié à ce dossier : Monsieur Christophe GENIEZ se prononce pour que cette formation soit mise en place.

Dans le cas où il resterait des financements à l'issue des modalités FAFA, Monsieur Guy GLARIA rappelle qu'il avait été décidé que la somme restante sur les fonds FAFA serait reversée dans le pot commun afin de ne pas la perdre.

## **DATE DU PROCHAIN COMITÉ DIRECTEUR**

Monsieur Michel CHARRANÇON rappelle l'importance du prochain Comité Directeur au cours duquel des sujets majeurs devront être débattus.

Le prochain Comité Directeur aura donc lieu le samedi 7 avril 2018 à 10h00 à Montpellier.

La date et le lieu de l'Assemblée Générale seront déterminés ultérieurement.

## **DÉSIGNATION DES TROIS PRÉSIDENTS DE DISTRICTS POUR LE CENTRE RÉGIONAL TECHNIQUE**

Monsieur Michel CHARRANÇON informe le Bureau Directeur que dans le cadre de la prochaine assemblée générale du Centre Régional Technique, il est nécessaire d'avoir au sein du comité de direction la présence de 3 Présidents de Districts.

*(Voir article 6 - Membres des Statuts du CRT :*

- 2 Présidents de District appartenant à l'un des districts suivants : Ariège (09) / Aveyron (12) / Gers (32) / Haute-Garonne (31) / Hautes-Pyrénées (65) / Lot (46) / Tarn (81) / Tarn et Garonne (82) ;

- 1 Président de District appartenant à l'un des districts suivants : Aude (11) / Gard (30) / Hérault (34) / Lozère (48) / Pyrénées-Orientales (66))

A ce titre, les Présidents de Districts vont se concerter afin de désigner les trois parmi eux qui figureront dans le comité de direction du CRT.

## MÉDAILLES FÉDÉRALES

Monsieur Christophe GENIEZ présente les modalités d'attribution des médailles suite à la proposition de contingent formulée par la FFF ; au regard du nombre de médailles donné, il est acté, après discussion, la répartition suivante :

### **Pour les Districts, attribution de :**

- 12 médailles d'Argent
- 8 médailles de Vermeil
- 4 médailles d'Or

### **Pour la Ligue :**

- 1 médaille d'Or
- 3 médailles d'Argent

### ***Le Bureau entérine le choix de répartition des médailles.***

Le Bureau va tout de même soumettre une demande à la FFF pour demander une médaille supplémentaire pour la Ligue (Vermeil).

En marge de ce sujet, Monsieur Marco SENTEIN demande au Bureau Directeur l'achat rapide de visuels logotés « Ligue de Football d'Occitanie » en vue des futures actions de la Ligue (kakémonos, banderole, etc.), de manière à ce que chaque District possède à minima un visuel LFO.

Monsieur SENTEIN se propose de demander des devis pour l'ensemble de ces achats :

- kakémonos
- banderole
- bâches
- fanions
- médailles

## CHALLENGE MDS

Monsieur Christophe GENIEZ présente les modalités du challenge MDS (soirées, remise de chèque, etc.) tel qu'il existait dans l'ex Ligue Midi-Pyrénées, et qui débouche sur la Journée Nationale des Bénévoles.

- Une soirée par District : plusieurs lauréats et leur club sont récompensés et une subvention est attribuée à chaque District pour organiser la soirée.
- Une soirée régionale, qui regroupait les lauréats de tous les Districts pour les mettre à l'honneur.

Pour cette saison, 84 bénévoles vont monter à Paris, suite au Challenge MDS.

Sur les modalités de mise en avant des bénévoles à travers le Challenge MDS, des échanges ont lieu afin de déterminer la meilleure organisation possible pour cette année.

Monsieur Guy GLARIA précise, qu'au regard des exigences de MDS qui est partenaire officiel sur cet événement, il convient a minima d'organiser une soirée départementale.

En revanche, les présidents de District ont proposé de ne plus organiser de soirée régionale ; sur ce sujet, Monsieur Christophe BOURDIN propose de planifier la cérémonie régionale à Paris lors de la Journée Nationale des Bénévoles.

***Le Bureau prend note de cette proposition qui sera étudiée afin d'être mise en place.***

Les membres du Bureau demandent à ce qu'une réflexion ait lieu afin de déterminer la répartition des 84 bénévoles par District.

Après discussion, Il est proposé la répartition suivante, tenant compte du nombre de licenciés (prorata) :

- Districts de l'Ariège, de l'Aude, du Gers, du Lot et des Hautes Pyrénées : 5 bénévoles (25 au total)
- Districts de l'Aveyron, des Pyrénées Orientales, du Tarn et du Tarn et Garonne) : 6 bénévoles (24 au total)
- Districts du Gard-Lozère, de la Haute-Garonne et de l'Hérault) : 9 bénévoles (27 au total)
- Ligue : 8 bénévoles.

***Le Bureau Directeur valide la répartition des bénévoles proposée.***

Monsieur Robert GADEA souhaiterait pour la saison prochaine qu'un cahier des charges soit mis en place afin de pouvoir anticiper et préparer bien en amont l'action MDS.

***Le Bureau Directeur acte et valide cette proposition.***

Monsieur Guy GLARIA propose que soit calculé le montant des frais de déplacement et de logistique de l'action : ainsi, au regard de cette somme engagée, la variable d'ajustement constituera la somme à verser aux clubs en guise de récompense : ***le Bureau Directeur accède à la proposition de Monsieur GLARIA et demande à ce que soient estimées au plus vite les sommes engagées dans cette action.***

## **RÈGLEMENT COUPE D'OCCITANIE SENIORS**

Monsieur Marco SENTAIN expose les modalités de la Coupe d'Occitanie SENIORS à partir du moment où les clubs qualifiés à l'issue des quarts de finale par secteur se retrouvent pour la phase finale commune de la Coupe d'Occitanie.

A ce sujet, Monsieur Pierre THEVENIN remet aux membres un document rédigé par la Commission Régionale de Gestion des Compétitions : plusieurs membres s'étonnent de ce document, étant donné que le groupe de

travail COMPETITION a déjà rédigé le règlement de la compétition, auquel il ne manquait que de définir la prise en charge financière des clubs et des officiels.

Le Bureau Directeur formule la proposition suivante pour la phase finale:

- les frais de déplacement des huit clubs qualifiés (quatre par secteur) pour les quarts de finale, demi-finale et finale de la Coupe d'Occitanie seront pris en charge par la Ligue à hauteur de 1€ du kilomètre (distance Aller)
- les frais des officiels (arbitres et délégués) seront pris en charge dans leur intégralité par la Ligue selon le barème en vigueur.

Par ailleurs :

- Il est proposé la date du 9 juin 2018 à 18h00 pour organiser la finale, le lieu restant à définir.
- Le tirage des quarts et demi-finale auront lieu fin mars (date et lieu à déterminer).

Monsieur SENTEIN attire l'attention de tous sur les partenaires de la Coupe Régionale qu'il conviendra de tenir informés du déroulement de l'épreuve.

#### **MODALITÉS FINALES FUTSAL SENIOR, U17, U19 et FÉMININE**

Monsieur Pierre THEVENIN apporte des précisions sur les dates des différentes finales, après quelques aménagements dans les calendriers des championnats U19 R1 et Féminine R1.

- **Finale Futsal : match simple sur terrain neutre le samedi 5 mai**, pour participation à la phase d'accession en D2
- **Finale U19 Garçons : match Aller/retour : samedis 19 et 26 mai**, en vue de l'accession en U19 National la saison suivante.
- **En Féminine** : pas de finale car la Ligue dispose de deux clubs qualifiés en vue de la participation à la phase qualificative d'accession en D2 féminine.
- **En U17 Garçons** : pas de finale car la Ligue dispose de deux clubs qualifiés en vue de l'accession directe en U17 National

***Le bureau prend acte des informations.***

#### **ASSEMBLÉE FÉDÉRALE A STRASBOURG : MODALITÉ FINANCIÈRE**

La parole est donnée à Monsieur Francis ANDREU pour évoquer l'aspect financier et rappelle que, suite aux événements qui ont marqué la Ligue ces derniers mois, la liste des noms qui avait été transmise à la FFF n'est plus à jour.

Sur le sujet, et étant donné qu'une assemblée générale de la LFO devrait avoir lieu le 5 mai prochain, **le Bureau Directeur précise qu'il conviendra de soumettre au vote une nouvelle liste de membres, en tenant compte des décisions qui seront prises lors de cette assemblée.**

Par ailleurs, et en complément des propos de Monsieur ANDREU sur l'aspect financier, messieurs Christophe GENIEZ et Robert GADEA évoquent les modalités de transport des deux sites au regard des événements qui vont avoir lieu lors de l'assemblée fédérale (AF) à Strasbourg.

Concernant les modalités de prise en charge financière des participants, Monsieur ANDREU précise que la Ligue prendra en charge les 17 membres représentant la Ligue et qui voteront lors de l'AG Fédérale : 5 membres de la Ligue + 12 Présidents de District.

Concernant les accompagnants (conjointes des membres et autres) : le Bureau décide de ne pas prendre en charge financièrement leur déplacement ; il conviendra à chacun de prendre ses dispositions pour ce qui est du déplacement et de la participation aux activités proposées de son conjoint sur l'AG Fédérale de Strasbourg.

## POINT FINANCIER

Monsieur Francis ANDREU évoque le travail considérable qu'effectuait Monsieur MARTIN à la Ligue (site de Montpellier), notamment sur le plan comptable, rappelle qu'il avait demandé de pouvoir embaucher une personne supplémentaire afin de traiter cet aspect comptable (enregistrement des écritures), qui permettrait ainsi de le soulager administrativement mais aussi de soulager le personnel de la Ligue.

***Le Bureau Directeur va étudier les différentes options possibles afin de répondre à la requête de Monsieur ANDREU.***

Monsieur Michel CHARRANÇON demande à ce que la requête de Monsieur ANDREU soit traitée très rapidement : ***il est donc acté par le Bureau Directeur qu'il va être constitué une fiche de poste qui réponde aux besoins de Monsieur ANDREU, pour suite à donner lors du prochain Comité Directeur.***

Il est évoqué à nouveau des questions de salaire, le Bureau Directeur ne veut apporter de réponse trop rapide et non réfléchie. Une nouvelle Direction devrait se mettre en place dans les prochains mois et cette question sera alors prioritaire.

Par ailleurs, monsieur Christophe GENIEZ évoque un autre point : au regard des perturbations rencontrées cette saison et afin de les éviter pour la saison prochaine, tout va être mis en œuvre afin que le service des licences soit compétitif dès le 1<sup>er</sup> juillet ; cela signifie entre autre que des réunions de travail vont avoir lieu avec des consignes claires, afin que les salariés dédiés des deux sites soient opérationnels.

Annexe 5 des règlements généraux : Monsieur Marco SENTEIN demande à ce que l'annexe 5 soit définitivement présentée aux clubs lors de la prochaine assemblée générale, ce qui n'avait pas été le cas précédemment, sans y apporter de modifications : ***le Bureau Directeur valide cette proposition.***

## QUESTION DIVERSE : LABEL JEUNE

Monsieur GLARIA aborde un point que voulait également aborder M. THEVENIN, une réponse de la Commission Fédérale des règlements et Contentieux à un courriel du District du GERS.

La CRFC indique que : « *selon les dispositifs de l'article 1 du Règlement du Label Jeunes, la participation d'un club aux différents Championnats Seniors organisés par la Fédération, la Ligue régionale ou le District n'est aucunement conditionnée par la délivrance ou non du Label jeunes et qu'il en est de même pour les accessions et relégations de ces championnats. Elle dit qu'en conséquence, le Règlement d'un Championnat organisé par une Ligue régionale ne peut subordonner la participation d'un club audit Championnat à la détention du Label Jeunes* ».

En conséquence, les Règlements des Compétitions de ligue de la saison 2018/2019 devront être révisés en tenant compte de ces précisions.

**DROIT DE REPONSE** : Suite à la parution du Procès-verbal du Bureau Directeur du 27/01/2018, M. Paul Bernard SOUCASSE demande un « droit de réponse » en souhaitant faire mentionner la précision suivante :

*« Ce montant de 1,4 MF, provient des soldes clubs après la mise à jour le 27 et 28 décembre 2017, des frais (engagement, frais de gestion etc...) qui n'avaient pas été inscrits sur leur compte, compte tenu de la discussion LFO sur les tarifs à appliquer »*

La séance est levée à 13h20.

Le Président délégué Michel CHARRANÇON



Le Secrétaire général Pierre THEVENIN

